Trente-septième Année — N° 211 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 29 JUILLET 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.— à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 JUILLET 1892

L'ÉGALITÉ

L'Anglais aime la liberté, le Français l'égalité. C'est notre marotte à tous, la vôtre comme la mienne. La Charte proclamait tous les Français égaux devant la loi, et nos législateurs affichent la prétention d'en faire une réalité, en dépit des fréquents accrocs qu'ils y font; les socialistes veulent la porter plus loin que nos législateurs et les anarchistes la rêvent absolue.

La question vaut la peine d'être examinée de près. Il y a d'abord une égalité qu'on parviendra difficilement à réaliser, c'est l'égalité physique. Comment s'y prendra-t-on, en effet, pour obliger tous les hommes à naître également sains et robustes ? Coupera-t-on la tête aux géants pour la planter sur les épaules des nains ? Fera-t-on raboter les bosses apparentes et les ventres proéminents ? Enlèvera-t-on un œil à ceux qui voient pour en gratifier les aveugles, ou une jambe à ceux qui en ont deux pour en doter les culs-de-jatte ?

Ceux que ces questions contrarient vont trouver que nous plaisantons bien mal à propos. Il n'en est rien et nous parlons au contraire très sérieusement, car les nains, les aveugles et les culs-de-jatte seront toujours incapables de fournir la même somme de travail que les autres, de goûter les mêmes jouissances et d'aspirer aux mêmes emplois. On n'en fera point des généraux, et pour eux l'égalité n'est qu'une chimère.

Il y a une seconde sorte d'égalité tout aussi impossible que la précédente, c'est l'égalité intellectuelle. Il y a en effet des idiots que nul n'a encore réussi à guérir ; il y a des fous qui passent leur vie dans les hospices ; il y a quantité d'intelligences dont les plus habiles maîtres ne réussiraient jamais à faire des ingénieurs ; il y a les paresseux que rien ne peut décider à une étude sérieuse; il y a enfin les esprits faux, inattentifs qui ne s'élèveront jamais au-dessus de la médiocrité.

Pour toutes ces catégories, l'égalité est donc aussi une chimère.

Il y a encore une troisième sorte d'égalité, très désirable assurément, mais qu'on n'obtiendra jamais, c'est l'égalité morale. Qui possède le secret de donner à tous les hommes, le même amour du travail, les mêmes habitudes de société, de tempérance, d'ordre et d'économie, les mêmes sentiments de désintéressement de générosité, de dévouement, de justice surtout? Qui supprimera le népotisme et l'intrigue qui font souvent monter aux premières places d'ineffables nullités et laissent dans l'ombre, tant d'hommes éminents? Nous ne faisons ici aucune personnalité ; nous nous bornons à constater un fait, et nous ajoutons que si l'on ne parvient pas à établir cette égalité morale, il est absurde de prétendre que tous les hommes puissent, je ne dis pas aspirer, mais arriver à remplir les mêmes fonctions. Les plus fougueux égalitaires, ceux qui s'attribuent hautement le droit de dépouiller leurs voisins, ne confient volontiers ni leur bourse, ni leur caisse syndicale à des hommes dont l'honnêteté leur parait douteuse, et on les voit souvent prouver à coups de poing, au joueur qui triche qu'ils n'entendent nullement se laisser voler.

Ceci nous rappelle une anecdote, vraie ou fausse, qu'on racontait en 1848. Alors déjà on parlait beaucoup du partage des fortunes. Un paysan donc, qui avait pris la chose au sérieux, se présente à la mairie : Citoyen Maire, je viens te demander le champ de Pierre qui touche à mon jardin.— C'est bien fâcheux, lui répond le maire ; Pierre vient juste de venir me demander votre jardin. — Et tu le lui as donné ? — Sans doute.— Qu'il y vienne, s'écrie notre homme furieux ; il verra que j'ai deux bons coups de fusil à son service. Et il partit en jurant tandis que le maire riait à se tordre.

***

LES BRIGANDS

Parmi les faits qui relèvent de la chronique, j'en compte trois qui sont vraiment dignes d'attention : l'acquittement de Bellacoscia, un brigand corse, par la cour d'assises de Bastia; l'affaire des brocanteurs de décorations, revenue hier devant les jurés de la Seine par suite de l'arrestation de Campana, un des inculpés; enfin, le scandale provoqué par Mme Marie Apparuti, une faiseuse de manteaux de cour à laquelle on attribue un pouf de trois millions, qui à lui seul est un tissu curieux d'escroqueries. Au résumé, trois histoires de brigands, chacune ayant sa physionomie spéciale.

Bellacoscia, un vieux de la Montagne, l'*Achille du maquis*, comme l'appellent communément ses compatriotes, est un bandit à la manière corse, c'est-à-dire qu'il n'a jamais volé, qu'il se tient pour un parfait honnête homme et qu'il passe pour tel dans la région où il travaillait. Ses vengeances étaient affaire à lui. Il avait l'espingole terrible contre ses ennemis seulement; s'il a tiré, à l'occasion, sur des gendarmes, il l'a fait sans haine et non sans ménagements. On l'avait condamné quatre fois à mort, qu'importe ! De là était venu son principal relief. Il avait été également condamné plusieurs fois aux travaux forcés, mais autant en a couvert la prescription. La dernière affaire en cour d'assises avait trait à des peccadilles ; on a acquitté l'Achille du maquis. Car toute la Corse tire sa légende de Napoléon et des célébrités de la montagne. Le banditisme là-bas est une chevalerie. Le jury de Bastia aurait renié la tradition, dont il est fier, s'il avait condamné ce vieillard.

Oui, certes, le brigandage corse ou plutôt son fradiavolisme, désintéressé et contenu dans l'ordre familial, est une chevalerie dès qu'on le compare au brigandage qui s'exerce sur le continent, non plus le couteau ou le fusil au poing, mais avec toutes les ruses, les félonies, les voleries qu'engendre ce qu'on est convenu d'appeler l'extrême civilisation.

Que sont, je le demande, les attentats de carrefour à côté des déprédations et des égorgements de toutes sortes qui ont lieu parmi nous sous le couvert des principes et des institutions. La vendetta, la belle affaire! Ah! si la justice, au lieu de s'acharner comme elle fait après les humbles et les affamés, s'employait à atteindre le brigandage de certains, entre les forts et les puissants, c'est là qu'elle rendrait véritablement service à l'humanité!

Mais le brigandage des forts et des puissants est tenu à l'abri des coups de la justice. Ce ne sont jamais que des brigands de petite graine qui lui viennent aux mains. Et encore, comment définir le brigandage de plusieurs? Campana a été acquitté et je n'ai pas à m'occuper davantage de son affaire. Il était accusé d'avoir fait partie d'une bande qui vendait des décorations du Lion de Perse avec de faux firmans; tout était bénéfice.

Les entrepreneurs de cette industrie avaient spéculé sur la vanité humaine. D'autres souvent ont fait de même; du moins les brevets étaient authentiques. Qui donc avait fabriqué ainsi des firman au nom du schah de Perse! Un brigand qui se parait de titres nobiliaires, qui se donnait des airs de grand seigneur. Il faut ça, aujourd'hui. Et M. Gogo payait généreusement; il ne manquait pas de pharmaciens, de bonnetiers ayant l'ambition de se parer du ruban vert. Et le commerce en faux firmans allait à merveille. Tous ceux qui se sont procuré ainsi le ruban vert, que vont-ils faire maintenant?

Les gogos, comme on voit, sont l'aliment du brigandage actuel; ce sont eux qui ont rendu inutile tout l'attirail de grand chemin. Sont ils tant à plaindre que cela ? Je n'en ai cure. Le fait est qu'on les exploite de toutes les façons. De leur poche sont également sortis les trois millions qui font le montant des escroqueries qui ont rendu Mme Apparuti célèbre — comme couturière. Voilà une brigande qui connaissait son siècle. Avec quel art elle nouait des relations avec les cours de l'Europe, et comme elle savait tirer parti de l'alliance tant de fois proclamée et toujours hésitante de la France avec la Russie !

Le manteau de la tsarine sera bientôt aussi célèbre que la valse du même nom. Et les amours de la couturière avec le chef de la police secrète de Pétersbourg n'est-il pas un poème ? Entre temps, Mme Apparuti se montrait à la cour de Grèce et de partout elle recueillait des attendrissements. Cette fabricante de manteaux, cette entrepreneuse de broderies royales avait le cœur tendre comme une rosière. Elle aimait les grandeurs, que voulez-vous? C'était sa faiblesse. Et, entre deux créations, elle reportait son cœur à son fiancé mystique, à ce comte Colsom qu'on n'a jamais trouvé.

Et M. Gogo s'était épris de cette faiseuse, amie du Beau, dont l'inspiration allait d'un trône à l'autre. Il lui prodiguait l'or et l'argent pour subvenir aux broderies. Où passaient les richesses? Où s'écoulaient les millions? On ne sait pas encore au juste, mais, quand on le saura, je suis persuadé qu'on rira bien. Jamais on ne vit comédie plus bouffonne. Je suis persuadé, d'ailleurs, que parmi les commanditaires certains auront trouvé leur dédommagement. Malgré cela, ils ne tarissent pas en doléances.

Le manteau de la tsarine est pour eux désormais pire que la tunique de Nessus. Ils fulminent contre la brigande à laquelle ils ont fait de pareilles avances. Baste ! ils s'en consoleront ! Peut-être se sont-ils plus amusés à perdre leur argent de la sorte que s'ils l'avaient joué à la Bourse, ou que s'ils l'avaient confié à tel ou tel banquier. Dans tous les cas, le manteau de la tsarine reste. Ils pourront se le partager.

Emile de Molènes.

LA FIN D'UN PRÉJUGÉ

M. Henry Maret, qui montre infiniment d'esprit quand il ne se laisse pas aveugler par ses vieilles rancunes de sectaire, publiait il y a quelques jours dans le *Radical* un excellent article contre le duel.

Connaissant à merveille le point faible de notre pauvre humanité, le spirituel journaliste proposait d'infliger aux témoins d'un duel une amende de cinquante mille francs.

Vous comprenez, dit-il en substance, que bien des hommes insensibles à quelques jours de prison ou à une amende dérisoire reculeront devant une aussi forte somme et — faute de témoins — il n'y aura plus de duels.

M. Henry Maret, sous cette forme humoristique, a parfaitement raison, et si, à cette peine pécuniaire, on ajoutait la suppression totale des procès-verbaux, dont la publication dans les grands journaux parisiens chatouille singulièrement l'amour-propre des duellistes et de leurs « complices », nous croyons que le duel ne s'en relèverait pas.

Or, chose à remarquer, tout le monde est d'accord pour déclarer que cette barbare coutume est « odieuse et ridicule ».

Les catholiques sincères, au nom de la religion, les autres, au nom du simple bon sens, la condamnent sans appel.

Il semble donc que le moment soit enfin venu où nous verrons disparaître en France de nos mœurs un préjugé aussi cruel que stupide : des hommes d'esprit, appartenant à toutes les opinions, en ont fait bonne justice, et M. Henry Maret s'est chargé, on le voit, de lui porter le dernier coup.

LES MANŒUVRES NAVALES EN FRANCE

Brest, 27 juillet. — Une avarie est survenue ce matin vers dix heures à la machine du torpilleur n° 64, qui remplace dans la défense mobile le torpilleur 76 coulé par la tempête. A dix heures et demie, le torpilleur 64 a été remorqué dans le port. Ce matin, treize torpilleurs sont sortis de la rade, escortés par le garde-côte la *Tempête* et par l'aviso le *Laborieux* ayant à son bord le commandant de la défense mobile.

Toulon, 27 juillet. — Ce matin, à huit heures, toutes les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine ont quitté leurs casernements respectifs et se sont rendues dans les postes de combat qui leur ont été désignés. Pendant toute la matinée d'aujourd'hui, les dernières dispositions ont été prises dans chaque service de la direction du port. La flotille de la défense mobile a été divisée en trois secteurs qui devront assurer la défense de tout le littoral de la Méditerranée. En somme, on peut, dès maintenant, se considérer en pleines opérations de guerre.

Toulon, 27 juillet. — D'après les ordres transmis hier aux commandants en chef, voici quel était le thème des manœuvres maritimes : l'escadre du vice amiral Rieunier représentant une flotte ennemie opérant sur les côtes de Provence peut attaquer un point quelconque du littoral, mais doit effectuer deux attaques contre Toulon, une de jour et l'autre de nuit.

La défense dirigée par le vice-amiral de Boissoudry ne dispose que de trois canonnières cuirassées et de deux torpilleurs, mais les batteries de la côte sont intactes et supposées armées ; celles de la plage le sont effectivement. Enfin, l'escadre de réserve sous les ordres du vice-amiral Vignes est chargée de s'assurer de la Corse. L'exécution de ces manœuvres a commencé aujourd'hui. Dès ce matin, toutes les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine étaient à leur poste.

Tous les sémaphores avaient reçu les guetteurs supplémentaires que comporte l'effectif de guerre. Les torpilleurs de la défense mobile étaient à leurs postes d'observation et le ballon captif du parc d'aérostation fouillait l'horizon.

Le temps était brumeux et la brise fraîche. Vers dix heures on signala plusieurs navires de guerre qui paraissaient approcher de Toulon.

L'escadre de l'amiral Rieunier avait été divisée en deux parties, l'une explorant le sud-ouest, l'autre sous le commandement du contre-amiral Duge qui avait mis son pavillon sur le *Vauban*, se dirigeait vers l'est, canonnant les sémaphores de la côte ainsi que l'entrée du port de Nice.

Mais bientôt arrivait en toute hâte de Villefranche, la canonnière cuirassée *Achéron* avec plusieurs torpilleurs de la défense mobile ; elle tire contre l'ennemi une bordée de neuf coups de canon de 27 millimètres et le chasse vers l'ouest.

D'après les conventions Nice et Villefranche sont considérées comme ayant été sauvegardées par cette manœuvre et comme ayant repoussé la flotte ennemie.

Cette après-midi l'autre partie de l'escadre de l'amiral Rieunier a passé devant Toulon essuyant le feu des batteries de la côte.

Le préfet maritime s'est rendu ce soir à la croix des signaux pour contrôler les mesures prises en prévision d'une attaque de la rade par l'escadre. On s'accorde à reconnaître que le service des pigeons-voyageurs a donné les meilleurs résultats.

Ajaccio, 27 juillet. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une attaque des torpilleurs contre l'escadre a eu lieu cette nuit. Dès onze heures, et par intervalle, la lumière électrique sillonnait la rade, cherchant à déjouer les attaques des torpilleurs. Lorsqu'un navire était aperçu, une fusée rouge signalait le danger et l'escadre, dirigeant alors ses feux électriques sur le navire ennemi, le bombardait.

L'attaque s'est terminée à deux heures du matin.

AU JAPON

Paris, 27 juillet. — Le contre-amiral Human, commandant en chef la division navale de l'Extrême-Orient, a concentré une partie de sa division pour faire en ce moment des manœuvres d'ensemble sur les côtes du Japon.

LE CONGRÈS DE NAVIGATION INTÉRIEURE

Paris, 27 juillet.— Dans sa séance d'aujourd'hui, la première section a entendu le résumé des rapports de M. Barois sur les barrages dans l'Inde, et de M. Liaurado sur les barrages en Espagne. Elle a ensuite examiné les questions relatives au mode de construction des digues et déversoirs avec ou sans vannages supérieurs, en recommandant la forme en courbe pour les ouvrages en maçonnerie et indiquant la limite de 12 kilog. par centimètre carré pour la pression à la base des massifs de la maçonnerie de bonne qualité.

La section a ensuite entendu une communication de M. Decaur sur le bélier hydraulique dont il est l'inventeur. La deuxième section a entendu la communication de M. de Mas sur les résultats des recherches expérimentales qu'il poursuit depuis 1890, et a voté la résolution suivante :

« Il est à désirer que tout bateau soit pourvu d'un document officiel faisant connaître, pour les différentes vitesses, sa résistance à la traction. »

Sur la proposition de M. Le Chatelier, la section a voté une résolution tendant à ce que les expériences entreprises par M. de Mas soient poursuivies. La section entend ensuite un rapport de M. Drome sur les divers modes de traction sur les canaux, et M. Hirsch rend compte de ses études sur la traction dans le canal Erié. Dans la 3e section la proposition Delmare; dont le texte suit, a été adoptée par 60 voix contre 40 :

« La circulation sur les voies navigables ne doit, autant que possible, être soumise à aucun impôt.

» Des péages spéciaux peuvent être autorisés pour payer ou pour gager, à défaut des ressources publiques, toutes les dépenses de nature à favoriser le développement des voies navigables de la batellerie. »

La 4e section entend une communication de M. Guerre sur la question générale des estuaires et sur les expériences de M. Vernon-Harcourt. Puis, après un échange d'observations entre l'ingénieur Mengin et M. Vernon-Harcourt, elle adopte les résolutions proposées. M. Mengin est nommé rapporteur général de la section. Il propose un ensemble de conclusions qui sera soumis à la séance plénière. Les membres du congrès seront reçus demain, à Fontainebleau, par le président de la République.

SCANDALE DANS UNE COLONIE FRANÇAISE

... EN AFRIQUE

Paris, 27 juillet. — On rapporte dans la *Cocarde* le fait suivant qui se serait passé récemment dans une de nos colonies africaines :

« Il s'agirait d'un administrateur, le nommé V..., alcoolique, qui occuperait ses loisirs de fonctionnaire à s'exercer sur de malheureux nègres qu'il abat, étant ivre, comme de simples pipes !

» Ce fonctionnaire avait déjà eu maille à partir avec l'administration de la rue Royale qui s'était contentée de le déplacer.

» Des renseignements nous permettent d'affirmer que grâce à l'appui de hautes influences, le triste personnage susvisé est parvenu à se faire réintégrer à son ancien poste.

» Nous nous demandons si M. Jamais a eu connaissance de ces actes ignobles.

» Dans l'affirmative, M. Jamais est grandement coupable d'avoir envoyé de nouveau, pour représenter la France, un bourreau qui ne peut inspirer que haine et mépris aux sauvages dont la civilisation lui est confiée. »

LE CHOLÉRA

EN FRANCE

Mesures préventives et protectrices

Paris, 27 juillet. — Sur le rapport de M. le docteur Bérenger-Féraud, inspecteur général du service de santé de la marine, rapport constatant les progrès de l'épidémie cholérique en Asie mineure et en Russie, le ministre de la marine vient de soumettre la question au conseil supérieur de santé. Ce conseil devra préparer dans le plus bref délai, des instructions prescrivant des mesures préventives et protectrices qui seront adressées aux autorités maritimes de France.

Saint-Ouen, 27 juillet. — Cinq nouveaux cas de diarrhée cholériforme se sont produits ce matin. Un enfant de 17 mois est mort subitement.

A L'ASILE DE BONNEVAL

Chartres, 27 juillet. — On signale un nouveau décès à l'asile de Bonneval. Grâce à l'isolement des malades et aux précautions prises, l'épidémie est en décroissance. La population de la ville est rassurée.

EN ROUMANIE

Belgrade, 27 juillet. — Malgré les démentis officiels du gouvernement roumain, l'épidémie cholérique fait de sérieux progrès en Roumanie. Depuis huit jours, il s'est produit plus de quarante cas dont dix-huit mortels. Voici la liste des localités où des décès cholériques se sont produits : A Bottuschan, 2 décès; à Maracheschti, 1 décès ; à Jassy, 3 décès; à Saskout, 2 décès; à Mentioru, 1 décès ; à Oltemitza, 2 décès; à Tschernavoda, 2 décès; à Constanza, 1 décès; à Bailesti, 1 décès; à Odobesti, 1 décès; à Galatz, 2 décès; à Buzean, 1 décès.

REVUE DE LA PRESSE

La réélection de M. Carnot, en 1894, forme le thème du leader du *Matin* : signataire de l'article, M. Ranc :

» Je pense que cette réélection n'est nullement désirable. Je pense qu'il est tout à fait inutile d'ancrer davantage dans l'esprit des Français cette idée que, sous prétexte de stabilité, le chef du pouvoir exécutif peut et doit s'éterniser à l'Elysée.

» S'éterniser est le mot. Si le président n'était élu que pour quatre ans, on comprendrait qu'il fût rééligible pour quatre ans encore ; mais une magistrature de sept ans ! Avec la réélection, cela fait quatorze ans, la moitié d'une génération, presque autant qu'ont régné à lui tout seul Louis-Philippe et, à eux deux, Louis XVIII et Charles X.

» Une aussi longue magistrature, cela ressemble à un règne, à la fondation d'une dynastie. Je laisse cela de côté; je ne m'occupe pas du principe; mais ne comprend-on pas combien il sera difficile à un président de la République de conserver pendant une aussi longue période son prestige, son autorité morale? Si, comme quelques bons esprits le souhaitaient, M. Jules Grévy n'eût pas été réélu à l'expiration de son mandat, quelle crise redoutable on eût épargnée à la République.

» Quand il n'y a qu'à laisser aller le libre jeu des institutions, pourquoi risquer de se laisser acculer à un conflit nécessaire, mais dangereux? Je ne veux pas comparer des situations différentes, mais trouvez-moi l'homme qui, élu président de la République, puisse exercer durance dans le pouvoir sans être affaibli, diminué devant la France et devant l'Europe! Autant chercher l'oiseau bleu, couleur du temps! «

M. Cornély, dans le *Gaulois*, commente un centenaire nouveau... celui de la guillotine :

« Il y a cent ans précisément, la guillotine commença à fonctionner sur la place du Carrousel, sous les fenêtres de la Convention. Il me semble ne rien savoir que celui qui l'étrenna, à cette place même où se dresse le monument de Gambetta, n'était pas un noble, mais un cocher de fiacre qui avait crié : « Vive le Roi ! »

» Nous sommes donc dans l'année du centenaire de la guillotine. La guillotine a été un des instruments favoris de la Révolution. Elle doit, elle aussi, profiter des grands souvenirs de la chose.

» Le parti républicain l'a méconnue. L'heure des réparations a sonné pour elle. Il lui rend justice. Son gouvernement s'honorerait en en commandant un nombre convenable. On pourrait même, sur chacune d'elles, poser une plaque avec ces deux dates éloquentes : 1792-1892. C'est tout à fait dans le goût du jour.

» Et ce ne serait pas une mince consolation pour les condamnés, après la cigarette et le verre de rhum traditionnels que leur donne l'aumônier, même lorsqu'ils refusent son ministère, que de se confier aux bras d'un instrument aussi patriotique.

» Au moins, ceux d'entre eux qui, comme Ravachol, éprouvent le besoin de crier : « Vive la République ! » en mourant, seraient tout à fait dans la note.»

» La guillotine vient d'accomplir un voyage fatigant, qui aurait pu la disloquer. Elle a droit à un peu de repos. Qu'on lui donne des sœurs auxiliatrices.

» Et, enfin, qu'on entoure d'une certaine solennité le centenaire d'un outil qui, introduit dans notre machinisme social par les républicains, a failli en sortir et vient d'y être réintégré par eux avec un certain éclat.»

La *Petite République Française* donne d'intéressants détails sur l'exposition de 1900 :

« Le portique d'entrée de l'exposition de 1900, dernière manifestation du grand siècle français, manifestation pacifique, sera l'Arc-de-Triomphe, monument glorieux des victoires par lesquelles la France a salué l'aurore de ce dix-neuvième siècle.

» Ce grand seuil franchi, le visiteur se trouve, immédiatement et pour ainsi dire à son insu, sur un sol mouvant qui le transporte en cinq minutes au minimum ou en plusieurs heures, s'il désire faire des arrêts en route, — au-delà du pont de Neuilly, tout au bout de l'avenue de quatre kilomètres, à la deuxième enceinte de l'exposition qui commence au monument de la Défense de Paris.

» Ce « sol mouvant » est une vaste plateforme, aménagée en squares avec sièges, buvettes, jeux, etc., actionnée par un mécanisme funiculaire qui, perfectionné, hâtons-nous de le dire, n'aura aucun des inconvénients du trop fameux funiculaire de Belleville. Il occupera en largeur toute l'allée intérieure de l'avenue de la Grande-Armée, puis de la grande Avenue de Neuilly, il sera triple, l'un faisant le service d'aller rapide, le deuxième réservé au retour, le troisième effectuant le voyage lent, c'est-à-dire avec arrêts multiples.

» L'immense avenue conduisant aux grands Palais de l'Exposition, qui sont situés au-delà du monument de la défense de Paris entre Nanterre et Courbevoie, est bordée de villes, de bourgades, de villages, de hameaux abritant sous leurs constructions nationales diverses, des peuples des cinq parties du monde. Entre l'Arc de Triomphe et le pont de Neuilly, le visiteur peut ainsi s'arrêter en Suisse, au Japon, en Russie, au Cap, au Mexique, en Chine, en Suède, aux Etats-Unis, en Egypte, en un point quelconque du globe qui sera représenté là comme surpris en pleine activité et transporté électriquement sur les bords de la Seine. Plus d'un, sans doute, poussera mainte visite à cette partie de l'Exposition qui ne sera pas la moins intéressante et n'arrivera qu'au bout de plusieurs jours à la deuxième enceinte.

» La deuxième enceinte, nous l'avons dit, est réservée aux grands Palais de l'Exposition, les arts, les machines, le commerce, les divers pavillons des grandes nations, enfin au grand clou de 1900 dont nous parlerons dans un autre article. Il faudra revenir aussi sur les merveilles que l'on entasserait dans cette deuxième enceinte.

» L'Exposition de 1900, ainsi comprise, sera, somme toute, plus rapprochée de Paris que la précédente, si l'on tient compte de l'expansion de la capitale vers l'Ouest, c'est-à-dire vers les futurs faubourgs de Neuilly, de Puteaux, de Courbevoie et des moyens de transport qu'on a dû multiplier sur cette zone et que l'on multipliera encore en raison des besoins d'une population toujours croissante. Remarquons enfin que pour aller à l'Exposition par les grandes voies rapides, pourra-t-on s'embarquer sur la rive droite à la gare Saint-Lazare et sur la rive gauche à la gare Montparnasse, pour descendre à Courbevoie et que les Parisiens les plus éloignés de l'Exposition, de Charenton, de Vincennes et de la Bastille n'auront qu'à prendre le tramway tubulaire qui alors sera construit, nous l'espérons, et qui les déposera à la grande entrée, à l'Arc de Triomphe.»

Notre commerce au Yunnan

On écrit de Lao-Kaï au *Temps* :

« On commence à comprendre ici l'importance que pourra prendre notre commerce avec le Yunnan. Voici que coup sur coup sont arrivés trois voyageurs, MM. le docteur Pichon, Thomé et Ceccaldi.

» M. le docteur Pichon, établi anciennement comme médecin à Shanghaï, a poussé jusqu'à Mongtzé, où il a séjourné quelque temps. Il a parcouru tout le pays, à la recherche de mines, et emporte une très intéressante collection d'échantillons qui feront l'objet de conférences aux Chambres de commerce de Lille et de Rouen.

» Profitant de son séjour à Mongtzé; il a pu visiter les mines qui avoisinent cette localité et qui produisent l'étain en grande quantité. Sa tâche lui a d'ailleurs été assez difficile, car les autorités chinoises sont peu désireuses de faciliter aux étrangers l'accès des mines. Il a paru très satisfait néanmoins, principalement de l'accueil des ouvriers mineurs que les Chinois représentent comme très turbulents et ennemis des étrangers. Selon lui, c'est au contraire des autorités que les ouvriers auraient lieu de se plaindre. Il n'en veut pour preuve que l'émeute qui a éclaté, il y a deux ans, et dans laquelle a été tué le mandarin chargé de la surveillance des mines.

« Quant au voyage de MM. Thomé et Ceccaldi, il a un but absolument commercial.

» M. Thomé, de notre administration des forêts, actuellement en congé, étudie la culture du pavot qui est devenu depuis quelques années un des principaux produits du Yunnan.

» Pour faciliter les moyens d'échange entre le Tonkin et le Yunnan, il faudrait que la ferme de l'opium fût supprimée, car on pourrait librement importer au Tonkin l'opium du Yunnan en échange de nos produits.

» Notre commerce avec le Yunnan s'élève actuellement, à fort peu de chose près, à 15 000 environ du commerce total de Mongtzé, d'après les documents publiés par l'administration des douanes maritimes chinoises, qui a un office à Mongtzé.

» Les voyages au Thibet deviennent chose commune. Après le prince Henri d'Orléans et M. Bonvalot, le capitaine Bower et le docteur Thorold, de l'armée indienne, l'ont traversé dans sa longueur. Nous venons d'avoir la visite d'un Allemand, M. Otto Ehler, qui voyage depuis cinq ans entre l'Inde et la Chine, allant de ci de là où le pousse sa fortune, du Thibet au Siam, de Birmanie en Chine ; mais il a échoué dans ses tentatives pour entrer en Chine tant par la route de Tali que par celle de Pou-Eul, et force lui a été de longer la frontière jusqu'à Lao-Kaï. »

Le vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE

Versailles, 27 juillet. — Les jurés et les juges désignés pour siéger aujourd'hui dans l'affaire de Soisy-sous-Etiolles ont reçu des lettres de menaces conçues dans le style habituel de ces sortes de missives.

En voici le passage le plus important :

« Ceci n'est point une menace, mais un avis :

» A une condamnation révoltante, les camarades ont répondu par la dynamite.

» A une condamnation révoltante, les camarades répondront encore !

» Songez aux vôtres, songez à vous-mêmes ».

Plusieurs demandes de récusation ont suivi la réception de ces lettres.

L'AUDIENCE

Versailles, 27 juillet. — La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Fenot, conseiller à la Cour de Paris.

BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET 1892

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 42	3 0/0	... ..	... ..	98 38	98 30	
106 17	4 1/2 0/0	... ..	... ..	... ..	106 15	
90 60	Italien	... ..	... ..	90 55	90 47	
4210 ..	Banq. de France	... ..	... ..	... ..	4200 ..	
212 ..	B. d'Escompte	... ..	... ..	... ..	215 ..	
640 ..	Banq. de Paris	... ..	... ..	... ..	638 ..	
1085 ..	Crédit Foncier	... ..	... ..	1082 ..	1088 ..	
790 ..	Créd. Lyonnais	... ..	... ..	790 ..	788 ..	
132 ..	Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	132 ..	
1515 ..	Lyon	... ..	... ..	... ..	1517 ..	
1875 ..	Nord	... ..	... ..	... ..	1878 ..	
... ..	Panama	... ..	... ..	... ..	... ..	
2720 ..	Suez	... ..	... ..	2717 ..	2718 ..	
1437 ..	Oaz	... ..	... ..	1450 ..	1455 ..	
651 ..	Autrichiens	... ..	... ..	655 ..	657 ..	
217 ..	Lombards	... ..	... ..	... ..	221 ..	
170 ..	Nord Espagne	... ..	... ..	168 ..	168 ..	
188 ..	Saragosse	... ..	... ..	187 ..	186 ..	
625 ..	Méridionaux	... ..	... ..	621 ..	622 ..	
... ..	Métaux	... ..	... ..	... ..	... ..	
492 18	Egypte	... ..	... ..	491 25	491 25	
93 8/16	Hongrois	... ..	... ..	93 3/8	93 3/8	
20 32	Turc	... ..	... ..	20 47	20 42	
565 62	Banq. Ottomane	... ..	... ..	563 75	563 75	
63 3/16	Extérieure	... ..	... ..	62 13/16	62 9/16	
400 ..	Rio-Tinto	... ..	... ..	393 75	393 25	
420 ..	Tharsis	... ..	... ..	... ..	401 ..	
23 7/8	Portugais	... ..	... ..	23 13/16	23 13/16	
... ..	Consolidés	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Russe 1880	... ..	... ..	... ..	... ..	
95 50	Russe consolidé	... ..	... ..	95 65	95 35	
78 ..	Russe nouveau	... ..	... ..	... ..	78 ..	
... ..	Fonc. d'Autriche	... ..	... ..	... ..	... ..	
394 ..	Dynamite	... ..	... ..	390 ..	391 ..	
... ..	3 0/0 nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	
445 ..	Alpines	... ..	... ..	... ..	... ..	
405 ..	Câbles	... ..	... ..	405 ..	405 ..	
... ..	Russe Orient	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Priorités	... ..	... ..	... ..	... ..	
87 ..	Mobilier espag.	... ..	... ..	86 ..	86 ..	
... ..	3 0/0 amortiss.	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	C. d'Esc. nouv.	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Générale	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Est	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Lyon (obligat.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Midi	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Nord (obligat.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Ouest	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Anglais	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Autriche or	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Belge 3 0/0	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Ville d'Amiens	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Lille 1800	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Lil' « 1863	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Ville de Lyon	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	V. de Roubaix	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Fives-Lille (act)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Téléphone	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Voitures 4 0/0	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Suez (obligat.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Cacérès	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Asturies	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Foncières 1888	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Rente Foncière	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Cacérès (act.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Est (oblig.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Midi (oblig.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Béthune	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Picardie	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Ouest (act.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Orléans (oblig.)	... ..	... ..	... ..	... ..	
... ..	Fives-Lille (obl.)	... ..	... ..	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue).

BOURSE DE LILLE DU 28 JUILLET 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	... ..	113 ..	Tramw. Nord.	... ..	432 50
» 63, r. 100	... ..	438 75	Union lin. N.	... ..	165 ..
» 68, r. 500	... ..	508 ..	Gaz de Wazem	... ..	517 ..
» 77, r. 500	... .